



## Agence immo incompétente : pas de bail ni d'edl...

Par **dididam\_old**, le **27/08/2007** à **11:54**

bonjour, nouvelle sur ce forum, je cherche quelques infos juridiques ainsi que des textes de loi précis pour mon...mes petits problèmes...  
merci d'avance pour vos réponses!!!

en mai 2005, mon compagnon et moi-même sommes passés par une agence pour louer notre 2P meublé, chauffage et eau compris dans les charges.

à ce jour, soit plus de 2ans après, il me manque :

- le contrat de location
- l'état des lieux
- les quittances de loyer (j'ai pourtant payer les "frais d'envoi" illégaux en espérant voir mes quittances dans ma boîte aux lettres...)

de plus, durant l'hivers 2005-2006, le chauffage a été coupé durant 3 mois pour réparation de la chaudière...Or, les charges n'ont pas baissé pour autant...

que puis-je faire ? mes demandes orales et aimables n'ont obtenu que silence...je pense donc passer à la vitesse supérieure avec lettre RAR et mise en demeure.

mais que puis-je LEGALEMENT demander ?

personnellement, je souhaite :

- mon contrat
- l'état des lieux

- les quittances
- le remboursement de frais d'envoi des quittances
- le remboursement des charges trop perçues
- le remboursement des frais d'agence, étant donné le peu de gestion effectuée dans ce dossier, (et pour le prix d'un loyer, tout de même !!!)

moi qui pensais qu'en passant par une agence et en payant des frais de gestion exorbitant, je me mettais à l'abri de ce genre de pb...

Par **dididam\_old**, le **27/08/2007** à **14:06**

excusez moi pour ce long texte, je viens de me relire....

j'ai trouvé pas mal de renseignements sur le net, donc pour ce qui est des quittances, du bail et de l'état des lieux, c'est mise en demeure, etc...

mais ai-je le droit de demander le remboursement des frais d'envoi des quittances ? et celui des frais d'agence ??

et pour ce qui concerne le remboursement des charges, ne faut-il pas m'adresser au propriétaire directement ?....ça va être difficile, vu que je n'ai ni son nom, ni son adresse....et passer par l'agence pour les obtenir, est-ce faisable ?? sont-ils dans l'obligation de me fournir ce renseignement ?

encore des questions...suis vraiment désolée pour ce déluge!!!